



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

ARRÊTÉ N°2026/060

Objet : ARRETE MUNICIPAL PORTANT ATTRIBUTION DE NUMEROTATION DE VOIRIE

Le Maire de la commune de Lamorlaye

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28 ;

VU l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe ;

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

CONSIDERANT le permis de construire n° PC 060 346 24 T 0027 accordé à EPIC OPAC de l'OISE le 11/03/2025 pour la construction d'un bâtiment comprenant 17 logements collectifs, du stationnement pour les logements, une crèche collective de 36 berceaux et une crèche familiale sur les parcelles cadastrées BS 400 et 401 sises 34 rue Louis Barthou ;

CONSIDERANT que les entrées des crèches et des logements se situent place du 8 Mai 1945,

CONSIDERANT le numérotage existant ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est attribué :

- Le numéro 1 place du 8 Mai 1945 aux crèches situées sur les parcelles cadastrées BS 400 et 401 (une crèche collective et une crèche familiale).
- Le numéro 3 place du 8 Mai 1945 aux logements de EPIC OPAC de l'OISE, sur les parcelles cadastrées BS 400 et 401.

Article 2 : Les numéros seront matérialisés par l'apposition sur le terrain d'une plaque réglementaire. Les frais de premier établissement et de renouvellement du numérotage sont à la charge des propriétaires, de même que les frais d'entretien.

Article 3 :

Le maire, ou toute personne habilitée par lui, sont chargés, d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 26/03/2026

ID : 060-216003434-20260325-ARRETE2026060-AR



Le présent arrêté sera notifié à :

- ✓ Mme. Le Sous-Préfet de Senlis
- ✓ Gendarmerie de Chantilly
- ✓ DGFIP (services fiscaux)
- ✓ DGFIP SIP (cadastre)
- ✓ La Poste
- ✓ ENEDIS
- ✓ SUEZ
- ✓ SDIS
- ✓ INSEE
- ✓ ORANGE

Fait à Lamorlaye,
Le 25/03/2026

Le Maire


Nicolas MOULA

